

054-215404393-20230227-DCM102023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2023
Affichage : 10/03/2023**DEPARTEMENT**
Meurthe-et-Moselle**ARRONDISSEMENT**
N A N C Y**CANTON**
GRAND COURONNÉ**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 27 février 2023**

L'An deux mil vingt-trois, le 27 février, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents : Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY BADER CASTELA ANDRE N. JACOB DEHAYE MASSON DANNEBEY SCHIEL DENIS MATHIS DEMARNE BABIN ENEL DEVITERNE BEN ISMAIL

Absents excusés :

C. JACOB a donné pouvoir à L. SCHIEL
S. DUSSIAUX a donné pouvoir à Z. BEN ISMAIL
R. CORBERAND a donné pouvoir à J. DEHAYE
C. SIMEANT a donné pouvoir à MC. DANNEBEY
C. FRANCHE a donné pouvoir à B. JEANDEL
D. ZIETERSKI a donné pouvoir à D. DEVITERNE
L. WEHRLLEN a donné pouvoir à N. JACOB
L. ZIETERSKI a donné pouvoir à J. ENEL
F. PERROLLAZ

Absent : -

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Corine MATHIS, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET

Modification du Tableau des effectifs

Nomenclature ACTES : 4.1.1 FONCTION PUBLIQUE- Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T- Délibérations et conventions**Nombre de Conseillers :**

en exercice : 27
présents : 17
votants : 26
pour : 20
contre : 0
abstentions : 6

(SD-DZ-LZ-DD-JE-ZBI)

Rapporteur : B. JEANDEL

Un agent des services techniques, actuellement contractuel, donne entière satisfaction dans l'exercice de ses missions qui répondent aux besoins de la collectivité.

Il est donc souhaité de pérenniser ce poste et de proposer la stagiairisation à cet agent. Afin de pouvoir procéder à ce recrutement en qualité de stagiaire, il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique à temps complet de 35 heures hebdomadaires.

054-215404393-20230227-DCM102023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2023

Affichage : 10/03/2023

Un agent, au grade d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe, occupe actuellement un poste à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires.

Afin que cet agent puisse assurer certaines missions complémentaires essentielles de la collectivité, il est nécessaire d'augmenter son temps de travail, en créant un poste d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires. Le poste initial à temps non complet de l'agent sera supprimé concomitamment.

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Considérant les besoins de la collectivité et la nécessité de pérenniser un poste aux services techniques en qualité d'Adjoint Technique polyvalent du bâtiment, spécialité électricité ;

Considérant la nécessité d'assurer certaines missions essentielles de la collectivité, en modifiant le temps d'emploi d'un agent, le portant à temps complet ;

Considérant l'avis favorable (1 abstention : DD) de la Commission N°1 en date du 14 février 2023 ;

Par ces motifs, le Conseil Municipal :

- **Autorise :**

- La création d'un poste d'Adjoint Technique, à temps complet de 35 heures hebdomadaires,
- La création d'un poste d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} mars 2023,
- La suppression d'un poste d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 30 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} mars 2023.

- Inscrit les crédits correspondants au budget de la commune.

- Inscrit les modifications au tableau des effectifs de la commune.

PJ : Tableau des effectifs communaux au 01/03/2023

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 07/03/2023 et que la convocation a été faite le 21/02/2023.

POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 27 février 2023

Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint,
Bruno JEANDEL

Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint

